

Note à l'attention de : M. Le Maire

Rassemblement du 19 octobre 2026

*A l'appel de l'association des Maires de France,
nous nous rassemblons aujourd'hui pour marquer notre soutien aux maires,
à leurs équipes, aux habitants et commerçants touchés
par les évènements de ce week-end.*

*Certaines images ont marqué les esprits
comme l'incendie de l'Hôtel de ville de Limoges.*

Lorient a également été confronté à des violences inacceptables.

*La liberté de manifester est le droit qui permet aux citoyens
de se rassembler pacifiquement sur la voie publique pour exprimer des idées,
des revendications ou des désaccords politiques et sociaux.
Elle découle notamment de l'article 11 de la Déclaration des droits de l'Homme et du
citoyen de 1789.*

C'est un droit fondamental.

*Il ne faudrait pas oublier que les manifestations revendicatives de samedi,
comme celle des lycéens les jours précédents, se sont déroulés dans le calme.*

*L'expression populaire doit s'exprimer par l'importance des défilés,
par la nature des revendications.*

*Il ne faudrait pas retenir de ces manifestations que ces scènes de violence,
les revendications exprimés pacifiquement sont légitimes comme le droit à l'éducation,
au pouvoir d'achat ou encore à la justice sociale.*

Malheureusement il y a une forme de pourrissement de ce mouvement social

*par un gouvernement incapable d'apporter des réponses politiques, une issue politique,
aux attentes exprimées.*

*N'oublions pas que les tentations de pourrissement des mouvements sociaux
sont des dangers mortels pour notre démocratie.*

*Encore une fois les débordements inadmissibles observés ne peuvent être tolérés
et les maires ne doivent pas être des boucs émissaires.*

Ils sont l'expression de la démocratie, au plus près des citoyennes et des citoyens.

J'apporte mon soutien sans faille à mes collègues.

Soyons unis pour défendre les valeurs de la République.